

Saint-Brieuc, le 1 avril 2020,

CORONAVIRUS

Message d'information aux maires et présidents de communalités de communes et d'agglomération

Point de situation du 1^{er} avril 2020

1. Point de situation sanitaire en Bretagne et dans les Côtes d'Armor

Prise en charge des patients Covid-19 à l'hôpital **en Bretagne** actuellement à la date du 31 mars :

- ➔ 203 en hospitalisation conventionnelle
- ➔ 68 en service de réanimation
- ➔ 22 en soins de suite et réadaptation
- ➔ 183 retours à domicile
- ➔ 49 décès (patients âgés de 60 à 97 ans) à déplorer dans le cadre des prises en charge hospitalière.

Par ailleurs, le 30 mars, le nombre de cas de Coronavirus Covid-19 confirmés en Bretagne par diagnostic biologique (PCR) depuis le 28 février est de 993, ainsi répartis :

- ➔ 338 personnes résidant dans le Morbihan
- ➔ 249 personnes résidant dans le Finistère
- ➔ 236 personnes résidant en Ille-et-Vilaine
- ➔ 122 personnes résidant dans **les Côtes d'Armor**

auxquelles s'ajoutent :

- ➔ 51 personnes ne résidant pas en Bretagne
- ➔ 44 personnes, qui ont fait l'objet de prélèvements biologiques dans les centres hospitaliers de Lorient, Morlaix, Pontivy, Saint-Malo, Rennes, Brest ou Quimper mais dont les départements de résidence ne sont actuellement pas encore connus.

2. Mesures de soutien au secteur de la santé

La CAF précise les modalités de la prise en charge financière pour les enfants des personnels prioritaires

Vous trouverez ces précisions dans le document joint à cette lettre.

Le dispositif de garde des enfants des personnels soignants s'élargit

Les dispositifs de garde mis en place par l'éducation nationale et vos services (accueil des 3-16 ans dans les écoles et collèges) et la CAF (accueil des 0-3 ans dans les crèches) pour les enfants des personnels soignants a été étendu le mardi 31 mars 2020 aux gendarmes, personnels de la police nationale, sapeurs-pompiers professionnels, et personnels des préfectures et services de l'État indispensables à la gestion de la crise.

3. Mesures prises pour assurer la protection des populations

Les masques : réponses aux questions et plateformes régionales

Le gouvernement a mis en place une Foire Aux Questions (FAQ) au sujet des différents masques. Vous la trouverez en pièce jointe de cette lettre.

Par ailleurs, les initiatives ou manifestation de besoin sur ce sujet doivent de préférence être déposées sur les deux plateformes suivantes, où elles peuvent être mises en relation :

- ➔ la plateforme du Conseil régional de Bretagne maintenue par Bretagne Développement Innovation (BDI) : <https://www.bdi.fr/fr/publications/covid-19-entreprises-unies-en-bretagne/> ;
- ➔ la plateforme de l'Etat : <https://stopcovid19.fr/customer/account/login/>.
- ➔ La plateforme de BDI permettra prochainement de recenser également les propositions d'importation d'équipements de protection en tension.

Protection des salariés : le ministère du travail met à la disposition des employeurs des fiches conseil métiers

Le ministère du Travail, avec l'aide d'experts, a rédigé des fiches conseils destinées aux employeurs et aux salariés, pour se protéger des risques de contamination au COVID-19.

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-covid-19-fiches-conseils-metiers-pour-les-salaries-et-les>

4. Mesures de solidarité, d'entraide et d'animation

La réserve civique : un support pour formuler vos besoins et accueillir des volontaires dans vos services

Les bénévoles attendent vos propositions de missions !

N'hésitez pas à vous inscrire ou à mobiliser le secteur associatif de votre commune pour mettre en ligne sur la plateforme vos propositions de missions, de nombreux bénévoles souhaitent donner de leur temps et s'engager au service de l'intérêt général.

La plate-forme est accessible à l'adresse suivante :

<https://covid19.reserve-civique.gouv.fr>

Pour toute information, la personne référente dans les Côtes d'Armor est Stéphane de Leffe (stephane.de-leffe@cotes-darmor.gouv.fr // 02 96 62 83 75).

Les 4 missions vitales

1

Aide alimentaire et d'urgence.

Je distribue des produits de première nécessité (aliments, hygiène...) et des repas aux plus démunis.

2

Garde exceptionnelle d'enfants.

J'aide à garder des enfants de soignants ou d'une structure de l'Aide Sociale à l'Enfance.

3

Lien avec les personnes fragiles isolées.

Je participe à maintenir le lien (téléphone, visio, mail...) avec des personnes fragiles isolées : personnes âgées, malades ou en situation de handicap.

4

Solidarité de proximité.

Je fais les courses de produits essentiels pour mes voisins les plus fragiles.

4. Dispositifs d'information

Communication nationale

Site d'information national :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

N°VERT national : 0 800 130 000

Préfecture des Côtes-d'Armor

Site internet : <http://www.cotes-darmor.gouv.fr/>

Par téléphone : 02 96 62 44 22

Par messagerie : pref-covid19@cotes-darmor.gouv.fr

Twitter : <https://twitter.com/Prefet22>

Facebook : <https://www.facebook.com/Prefet22/>

Pour les français à l'étranger

Site France Diplomatie : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/>

Par téléphone : +33 (0)1 53 59 11 10 - Numéro d'urgence accessible 7j/7 et 24h/24

Par messagerie : alertes.cdc@diplomatie.gouv.fr

Rectorat de Rennes

Site internet : <http://www.ac-rennes.fr/>

Cellule d'appel du rectorat dédiée spécifiquement aux personnels de santé :

De 8h à 12h et de 14h à 17h

02 23 21 77 65

02 23 21 77 74

Pour les entreprises (activité partielle)

DIRECCTE

Site internet : <http://bretagne.direccte.gouv.fr/Coronavirus-accompagnement-des-entreprises>

Par téléphone : 02.96.62.71.53 de 8h30 à 11h30 et au 02.96.62.65.48 de 13h30 à 16h30

Par messagerie : bretag-ut22.muteco@direccte.gouv.fr

Chambre de commerce et d'industrie

Par téléphone : 02 96 78 62 00

Chambre de métiers et de l'artisanat

Par téléphone :

- Secteur de Lannion : 07 86 93 92 10
- Secteur de Saint-Brieuc : 06 48 66 51 89
- Secteur de Dinan : 06 80 98 59 31
- Secteur de Loudéac : 06 37 17 13 95

Par messagerie : cm.22@cma22.fr

Chambre d'agriculture

Site internet : www.chambre-agriculture-bretagne.com

Par téléphone : 0 801 902 369

Numéros d'urgence et d'écoute

<https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

Violences sur les enfants

119 - <https://www.allo119.gouv.fr/>

Violences conjugales

3919 - <https://www.stop-violences-femmes.gouv.fr/>

Attention, en cas de danger immédiat contacter le 17.

Personnes vulnérables

Cellule d'écoute de la Croix Rouge : 09 70 28 30 00

PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

FACE AU COVID-19, vous vous sentez...
déstabilisé, inquiet, interrogatif,
angoissé, peut-être paniqué,
pour vous et votre entourage ?

FACE AU CONFINEMENT, vous ressentez...
mal être, anxiété, tristesse ?

Des psychologues cliniciennes
échantent avec vous au **02 96 12 12 25**
de 9h00 à 17h00 | 7j/7 | appel anonyme et gratuit

→ **PROFESSIONNELS DE SANTÉ :**
Personnels hospitaliers, de Résidences ou Foyers,
Libéraux ou Intervenants aux domiciles, etc.

→ **PARTICULIERS :** Adultes, Enfants, Proches, etc.

FONDATION DON SAUVEUR PÔLE DE SANTÉ MENTALE | PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE



Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades